



Adresse administrative : 254 Rue Saint-Jacques - 75005 Paris  
Courrier : 1 rue d'Alembert 93100 - Montreuil  
**Structure SAE : 11 rue Henri Barbusse - 75005 Paris**  
Association loi 1901 - Affiliation FFME 075021  
N° siret : 53780408000019



## COTISATION & FONCTIONNEMENT DU CLUB

### SAISON 2019 - 2020

#### 1 – Cotisations de la saison :

Pratique en autonomie non surveillée à partir de 16 ans. Accès à la structure réservé aux membres du club.

Les tarifs	ADULTE	
	inscription septembre	inscription janvier
Licence FFME * Règlement annuel Assurance base (7€) incluse	240 €	170 €
extension ski de piste	+ 5 €	
Assurance complémentaire « base+ »	+ 3 €	
Licence découverte (séance d'essai, 1 fois par saison)	6€	
Licence Famille	-18€ à partir de la 3 <sup>e</sup> inscription	

\*Notre tarif inclut la licence FFME avec assurance « Base » (8€ sur le bulletin n°1 ALLIANZ). Les assurances optionnelles «Base +» et «Base ++» renforcent les garanties du régime de base. Les informations sont détaillées sur la **Notice Assurance ALLIANZ** jointe au dossier ou sur <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2020-notice-assurance.pdf>  
En cas d'accident, adressez la déclaration dans les 5 jours à **FFME, Service sinistre, 8-10 quai de la Marne 75019 Paris** ainsi qu'au **Cabinet Jean Gomis, courtier de ALLIANZ, à Toulouse**. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la FFME.

#### 1 – Licence et assurance FFME :

- 1.1 **Règlement trimestriel** (inscriptions de septembre uniquement) : 3 chèques à déposer lors de l'inscription. Le 1<sup>er</sup> sera encaissé en septembre, le 2<sup>e</sup> en janvier, le 3<sup>e</sup> en avril. Supplément 10€ en contrepartie des frais de dossiers.
- 1.2 **Garanties** : se référer à la **Notice Assurance ALLIANZ**.
- 1.3 **Licence famille** : réduction de 18€ sur la licence-assurance à partir du 3<sup>em</sup> inscrit d'une même famille (même nom ou même adresse).
- 1.4 **L'assurance FFME** couvre le ski alpin HORS STATION uniquement. Vous pouvez choisir d'étendre la garantie au SKI DE PISTE avec un supplément de 5€.

**1.5 Cotisations, assurances et licences ne sont pas remboursables.**

#### 2 – Cours « enfants » dès 9 ans

encadrés par **Guillaume POUJOIS** (BE Escalade) lundi ou mercredi de 17h45 à 19h pour les 9-12 ans, et de 19h à 21h à partir de 13 ans. **Attention** : les places sont limitées pour des raisons de sécurité. L'âge est un critère nécessaire mais pas suffisant pour l'inscription aux cours, l'encadrement évaluera la maturité de l'enfant à suivre l'enseignement et notamment sa **capacité à assurer un partenaire**. **Le club se réserve le droit de désinscrire tout enfant des cours à tout moment de la saison en cas de comportement inapproprié ou d'exercice à risque de la discipline**. Il proposera dans ce cas le remboursement de la cotisation, déduction faite des 50€ de frais d'inscription, au prorata du temps écoulé.

**Les mineurs inscrits hors cours doivent être autorisés par leurs parents à grimper en autonomie.**

#### 3 – Sécurité (consulter le règlement intérieur).

3.1 **La structure est libre d'accès pour les membres inscrits à partir de 16 ans**. Il est possible de grimper en tête et en moulinette, selon le niveau technique des grimpeurs.

**La sécurité repose sur l'attention de chacun. Soyez vigilant à chaque départ de voie et effectuez systématiquement un double-contrôle entre partenaires. Respectez les annonces verbales et les consignes du règlement intérieur.**

**Les nouveaux membres** auront accès au mur en pratique à l'issue de l'une des 2 séances d'initiation aux techniques d'assurage élémentaires, après validation par un formateur des acquis. Les nouveaux membres débutants grimperont dans un 1<sup>er</sup> temps en «moulinette» uniquement. L'escalade «en tête» sera instruite à la demande des adhérents et autorisée par l'accord d'un responsable du club ou du BE. Le club peut valider sur demande les passeports FFME.

3.2 **Enfants en pratique libre hors accompagnement** : 16 ans minimum requis au jour de l'inscription, sauf compétences reconnues en techniques d'assurage et d'escalade.

**L'escalade est un sport à risque, merci de sensibiliser vos enfants au respect des consignes** et notamment des règles de sécurité. Ils doivent suivre les règles propres aux adultes.

#### 4 – Fonctionnement & Matériel

4.1 L'accès à la salle se fait uniquement par le **11, rue Henri Barbusse**. L'accès par l'entrée principale de l'INJS n'est pas autorisé.

4.2 *Escalad'Indoor* met à disposition les cordes. Les baudriers et des plaquettes d'assurage peuvent être prêtés dans la limite des stocks disponibles. Il est recommandé à chacun d'apporter une paire de chaussons d'escalade.

4.3 En adhérant à *Escalad'Indoor*, vous adhérez à la vie associative du club. À l'inverse d'une salle privée, l'association fonctionne grâce à l'investissement de tous.

Il est demandé à chacun d'aider à **préparer la salle en début de séance**, puis de **ranger le matériel (cordes et tapis) en fin de séance 15 mn avant la fermeture**.

D'autre part, nous **veillons ensemble à laisser la salle propre** pour les autres utilisateurs du gymnase.

4.4 **Les adhérents doivent obligatoirement accrocher la carte du club (distribuée peu après les inscriptions) à leur baudrier ou leurs chaussons. En l'absence de cette carte, les adhérents n'ont pas accès à la SAE.**

4-5 Nous recommandons aux adhérents de ne pas laisser d'objet de valeur dans les vestiaires pendant les séances pour éviter tout risque de vol.

#### 6 – Infos

Pour recevoir les informations relatives à la vie du club, les adhérents peuvent s'inscrire (et se désinscrire) par mail à [escalad.indoor.75@gmail.com](mailto:escalad.indoor.75@gmail.com)

Informations également disponibles sur le site internet de l'association :

<http://www.escalad-indoor.com/>

<https://www.facebook.com/escaladindoor/>